

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mars 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 25 mars 2013

2013 DDEEES 37 G Subvention et avenant à la convention de partenariat 2013 avec l'association Silicon Sentier.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Silicon Sentier ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer la convention de partenariat 2013 dont le texte est joint en annexe, avec l'association Silicon Sentier sise au 12, Galerie Montmartre, Passage des Panoramas, 151 rue Montmartre, 75002 – Paris, pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 400.000 euros est attribuée à l'association Silicon Sentier, numéro SIMPA 18631.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la ligne 55007 rubrique 90 chapitre 20 nature 20421 et 204181 / AP 03561 du budget d'investissement 2013 et exercices suivants du Département de Paris, sous réserve de décision de financement.